

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX
(Haute-Vienne)

DECISION DU PRÉSIDENT
n°2025-071 du 12 mai 2025

Objet : Contrat de location et maintenance pour trois photocopieurs SHARP BP55C26 – SHARP BPC50C26 – SHARP BP50C26.

LE PRESIDENT,

Vu la délibération n° 2023-107 du 7 septembre 2023 portant élection du Président ;

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux différentes délégations de compétences accordées par le Conseil Communautaire au Président ;

Vu la délibération n°2023-116 du Conseil Communautaire en date du 7 septembre 2023 portant délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président et subdélégation aux Vice-Présidents ;

Vu le contrat de location et maintenance ci-joint ;

DECIDE

Article 1^{er} : Il est établi entre la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix et la société KOESIO sis 13, avenue des Mandaults – 33270 FLOIRAC, un contrat de location et maintenance pour les photocopieurs SHARP BP55C26 – SHARP BPC50C26 – SHARP BP50C26.

Article 2 : Ce contrat est conclu pour un montant de 1 991 € HT pour une période de 24 trimestres à compter du jour d'installation de l'équipement.

Article 3 : Il sera rendu compte lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président,



Patrick DARY

Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20250512-DP2025-07114175-AR
Date de télétransmission : 15/05/2025
Date de réception préfecture : 15/05/2025

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;

- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. /

LOUEUR	LOCATAIRE	CONTACT LOCATAIRE
<h1 style="margin:0;">koesio</h1> <p>Koesio Aquitaine 13 avenue des Mandaults 33270 FLOIRAC Tél. 05 57 51 52 52 Mail : contact.aquitaine@koesio.com</p>	Dénomination / raison sociale : N° SIREN : Effectifs salariés ≤ 5 : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non N° : RUE : CP : VILLE : Tél : Fax : Email :	Nom du responsable utilisateur : Fonction : Email : Facture par voie électronique : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Email pour réception facture :

Le loueur donne en location le Matériel désigné ci-dessus, au locataire qui l'accepte aux conditions générales (verso) et aux conditions particulières (ci-après) :

N°	DÉSIGNATION DU MATÉRIEL	LIEU DE LIVRAISON	N° DE SÉRIE	NEUF OU REC.*		OPTIONS		IMPRESSIONS NOIRES**		IMPRESSIONS COULEUR**		PAGES SCANNÉES**	
				Mach	Maintenance Solutions	Compteur départ	Forfait trim. minimum	Coût unitaire	Compteur départ	Forfait trim. minimum	Coût unitaire	Compteur départ	Forfait trim. minimum
1	Sharp BPS5 C26 Module externe			N	X			21589	0,0037	18157	0,037		
2	sharp BPS0 C26			N	X			3208	0,0037	1525	0,037		
3	sharp BPS0 C26			N	X			2595	0,0037	3028	0,037		
4													
5													
6													
7													

* Matériel reconditionné ** Unités d'oeuvre L'ENSEMBLE DES PRIX MENTIONNÉS SONT H.T.

COMMENTAIRES ET OBSERVATIONS :
Régul annuelle.

DATE DE LIVRAISON SOUHAITÉE :

ENGAGEMENT SPÉCIFIQUE DE REPRISE

Engagement spécifique de reprise :

Le Loueur prend en charge une indemnité de résiliation à concurrence de € HT payable sur présentation de la facture client

Le Loueur s'engage à solder par anticipation le(s) contrat(s) de location de (bailleurs) N° N° et N°

Le locataire demande donc le fait au loueur de prendre en charge les frais de solde par anticipation. Les loyers du présent contrat ont été fixés et convenus en conséquence.

OPTION

Dommage matériel (article 5.2 des conditions générales) : Le Locataire sollicite le bénéfice de la couverture dommage proposée par l'Etablissement cessionnaire en cas de cession du Contrat formalisée par la signature par ce dernier, dont il reconnaît avoir reçu un résumé.

En cas de cession du Contrat, le locataire sollicite le bénéfice de la couverture dommage dont il reconnaît avoir reçu un résumé et telle que proposée par l'Etablissement cessionnaire.

FORMULE

<input type="checkbox"/> INTÉGRAL Le service intégral prévoit un engagement global sur l'ensemble des équipements NOIR COULEUR SCAN Quantité trimestrielle minimum Coût unitaire € HT € HT € HT.	<input type="checkbox"/> TOTAL PRO Quantité trimestrielle minimum (se référer au tableau ci-dessus pour la répartition du volume photocopies par matériel)
---	---

CONDITION DE LA LOCATION

Durée : 24 Trimestres

FACTURATION (TRIMESTRIELLE) Échu À échoir Prélèvement Mandat administratif

Coût trimestriel de la formule choisie : € HT

FAS : € HT

FASS : € HT

Service plus : € HT

Forfait numérisation (pages scannées) € HT

LOYER TRIMESTRIEL MINIMUM H.T. 1991 € HT

AUTRES ÉLÉMENTS COMMANDÉS

Forfait de livraison : € HT

Frais d'installation et/ou connexion : € HT

Formation : € HT

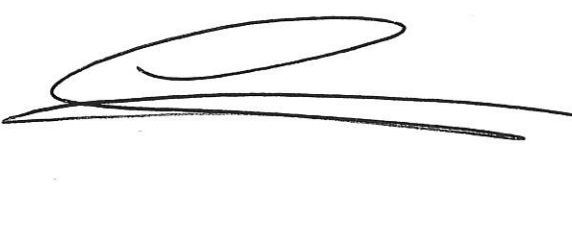
Convention de formation Oui Non

Autres : € HT

TOTAL H.T. FACTURÉ € HT

SIGNATURE ET CACHET DU LOUEUR

À Limoges, le 09/05/2025



SIGNATURE ET CACHET DU LOCATAIRE

Mme, M. Patrick JARY Fonction : Président
 À Saint-Yrieix, le 13 mai 2025

« Le Locataire déclare conclure le présent contrat composé des conditions particulières et des conditions générales ci-dessus et au verso. Le signataire atteste être habilité à l'effet d'engager le locataire au titre du présent contrat, sachant qu'à défaut le signataire sera personnellement tenu des obligations afférentes »

Signature et cachet commercial :



ETABLISSEMENT CESSONNAIRE

en cas de cession de contrat